

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2016

### PROCES VERBAL

L'an deux mil seize le lundi 26 Septembre à 17h30 les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur José HAAS, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs HAAS, HENRAS, LATHUILE, GRANDCHAMPS, PERRODIN, LENOIR, JAVELLE, BERSOT, MICHEL, BLONDEL, CACHEREUL.

Absents excusés : Madame Jackie MAYER  
Madame Noëlla ENAUX  
Monsieur Claude-Michel PERSEIL

Pouvoirs : Madame Jackie MAYER à Monsieur José HAAS  
Madame Noëlla ENAUX à Madame Gaëlle CACHEREUL  
Monsieur Claude-Michel PERSEIL à Monsieur Bernard LENOIR

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle CACHEREUL

Séance ouverte à 17h30

---

#### **A - FUSION**

(Rapporteur Monsieur LATHUILE)

Le Conseil Municipal appelé à se prononcer sur l'intégration fiscale progressive de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation foncière des entreprises décide que le lissage des taux s'effectuera sur une période de 12 années.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les conditions fixées par la loi pour l'intégration progressive n'étant pas remplies (pas suffisamment d'écart entre celle de Francheville et celle de Verneuil sur Avre) l'intégration fiscale immédiate s'applique et son taux s'établi à 45,98 %.

#### **B - PLU**

(Rapporteur Monsieur LATHUILE)

Le rapporteur rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 28 février 2013 pour autoriser M. le Maire à transmettre à M. le Préfet le document **PLU** avec l'intégration des adaptations citées dans le compte rendu N° 14 du bureau d'études **TOPOS**.

Il rappelle également qu'après consultation des services de l'Etat (DDTM), ce document a intégré les différentes remarques émises lors de l'enquête publique d'Août 2014, ainsi que celles résultant des consultations des Personnes Publiques associées (PPA). Ces remarques ont notamment amené la densification des zones à urbaniser (ZAU) pour le projet futur d'extension du lotissement « Les Berges de l'Iton ».

Il rappelle enfin que les documents définitifs du **PLU** ont été communiqués individuellement à chaque Conseiller Municipal (version numérique), un exemplaire papier étant disponible en Mairie pour consultation.

Où ce qui précède, le Conseil Municipal approuve le projet de PLU qui sera transmis à M. le Préfet, communiqué aux PPA et fera l'objet de publicités dans la presse.

Ce PLU deviendra exécutoire en application des articles L.153-24 et L.153-25 du code de l'urbanisme dans le délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Préfet, si celui-ci n'y a notifié aucune modification, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

## C - SIEGE

### **1. Rapport d'Activité 2015 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes**

(Rapporteur Monsieur HENRAS)

Compte tenu de l'importance de ces documents, ils seront consultables en Mairie.

### **2. Programmation 2017**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

Etat des besoins en RE et EP pour 2017.

- a) RE                      Aucune chute de tension signalée
  
- b) EP                      Candélabre SDF, affaire réglée  
Remplacement des lampes mercure (délibération prise sur le programme 2016)

### **3. Comité syndical du 28 Mai 2016**

(Rapporteur Monsieur HENRAS)

Compte tenu du volume de ce document, il sera consultable en Mairie.

### **4. Compteurs LINKY**

(Rapporteur Monsieur HENRAS)

Faisant suite à une information de l'AMF, Monsieur Ladislas Poniatoski, Président du SIEGE, a transmis un article paru dans « Les Echos » du 15.04.2016.

En conclusion, dans cette affaire des compteurs Linky, il apparaît urgent d'attendre.

## D - SYNDICAT DE PISCINE DE BRETEUIL

### **Adhésion de la Commune des Baux de Breteuil**

(Rapporteur Madame GRANDCHAMPS)

Faisant suite à la demande de la Commune des Baux de Breteuil, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de cette Commune au SIGFP.

## E - SIHVI

(Rapporteur Madame PERRODIN)

Le rapporteur transmet pour consultation hors séance, le compte-rendu du Conseil syndical du 26/04/2016 auquel assistait Monsieur HAAS, compte-rendu n'appelant aucune observation particulière.

## F - TRAVAUX

### **1 - Réfection terrasses école maternelle**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

Constat ayant été fait de la dégradation des terrasses de la maternelle, l'étanchéité est à revoir.

Le Conseil Municipal décide de procéder à sa réfection pour un montant TTC de 24 601,26 €, conformément au devis des établissements Villain-Dona (ce sur l'exercice budgétaire 2017) et autorise le Maire ou un adjoint à déposer toute demande de subvention s'y rapportant et à signer toute pièce utile.

### **2 - Transformateur Parking école**

(Rapporteur Monsieur JAVELLE)

Le rapporteur informe que ce transformateur a été vandalisé une nouvelle fois au mois d'Août (armoires ouvertes, ce qui représente un danger réel) malgré les améliorations qui avaient été apportées au système de fermeture.

La solution définitive passant par la création d'un enclos grillagé avec portillon d'accès fermant à clé, le Conseil Municipal décide la mise en place de cet enclos grillagé et autorise le Maire ou un Adjoint à en passer commande afin de sécuriser le site dans les meilleurs délais possibles.

### **3 – Construction de la nouvelle Salle des Fêtes**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

Suite à la liquidation judiciaire des entreprises suivantes :

- « CM LEDUC » pour le lot n° 8 Menuiseries intérieures
- « SAVEC » pour les lots
  - n° 12 Chauffage, ventilation
  - n° 13 Plomberie

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager une nouvelle procédure de publication, et d'appel d'offres et à signer toute pièce s'y rapportant.

### **G - VOIRIE**

#### **Sécurisation RD 55 « La Porellière » et RD 56 « Le Bourg »**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

Le rapporteur transmet le compte-rendu de la réunion du 20/07/2016 entre les services de l'agence routière départementale de Conches et les représentants de la Commune, savoir Monsieur HENRAS et Madame CACHEREUL au sujet de la sécurité de la Départementale 55 au niveau de la Porellière et des départementales 56 et 567 dans la traversée du bourg et précise être en attente des propositions chiffrées annoncées.

Par ailleurs il présente un devis concernant le busage du fossé depuis le lotissement « le Clos des hêtres » jusqu'au stop fourni par la 3CBI afin de créer une circulation piétonnière sécurisée pour un montant de 4 812,46 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération accepte cette proposition et autorise le Maire à donner l'O.S à la 3CBI afin de sécuriser dès que possible ce secteur pour les piétons.

### **H - DIVERS**

#### **1- Boulangerie**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

Le bloc moteur d'une vitrine réfrigérée de la boulangerie a dû être remplacé en urgence. Le Conseil Municipal décide de régler la facture s'élevant à 1 776.00 € TTC.

#### **2- La Poste – Bureau de Francheville**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

Le rapporteur rappelle les termes du courrier de Monsieur Jean CUZIN – Délégué Départemental de l'Eure du Groupe « La Poste » - affirmant le maintien sur place d'un facteur-guichetier, solution donnant entière satisfaction aux usagers du Bureau de Francheville.

#### **3- CDPPT**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

Le rapporteur communique pour consultation hors séance le compte rendu de la réunion de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale du 18 Février 2016 à laquelle Il participait.

#### **4- Ecole**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

La « Rumeur » ayant fait état d'une future disparition de l'école de Francheville après fusion avec Verneuil sur Avre en commune nouvelle,

Le rapporteur précise que s'étant adressé à Monsieur le Directeur Académique (ancien Inspecteur d'Académie) à ce sujet, celui-ci a fait retour d'une réponse totalement rassurante, comme l'avait également été en son temps, celle de Monsieur Cuzin à propos du maintien du bureau de Poste.

Cette réponse fera l'objet d'une publication lors d'une prochaine « Lettre mensuelle »

**5- Charte annexe à la délibération de fusion**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

Le rapporteur rappelle qu'il avait transmis en son temps, aux Conseillers Municipaux sa proposition de rédaction de la charte à annexer à la délibération de fusion avec Verneuil sur Avre ainsi que l'arrêté de Monsieur le Préfet instituant au 01/01/2017 la création de la Commune Nouvelle de Verneuil d'Avre et d'Iton en les invitant à adresser par écrit leurs remarques et/ou suggestions pour leur intégration à la rédaction de cette charte.

Ceci étant fait, cette proposition de charte sera transmise aux élus de Verneuil sur Avre afin de réaliser la synthèse avec leurs propres propositions de rédaction.

**6- CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale).**

(Rapporteur Monsieur HENRAS)

Le rapporteur communique pour information, la liste transmise par Monsieur Hervé Maurey des amendements présentés lors de la réunion de la CDCI du 09/09/16 et attire plus particulièrement l'attention sur l'amendement n°4 relatif au retrait de la CCRSE (Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure) du territoire n°6 c'est-à-dire de la future INTERCO.

Il communique également un extrait de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure indiquant que le siège social de cette INTERCO (qui rassemble les Communautés de Communes de Damville, Verneuil, Rugles, Breteuil et Sud de l'Eure) est fixé au 84, rue du Canon à Verneuil sur Avre.

**7- Décision modificative n° 1 – 2016 – Budget Salles**

(Rapporteur Monsieur HAAS)

Afin de pouvoir régler l'acquisition de la parcelle AC N° 171 au prix forfaitaire de 3 000 € (création d'un espace en rive Nord de la nouvelle Salle des Fêtes),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification de l'ouverture de crédits de la manière suivante :

**Section investissements**

C/2313 – Compte constructions	=	-	3 500 €
C/2111 – Compte acquisition de terrains	=	+	3 500 €

**8- C.R 2**

Le Conseil Municipal confirme que ce C.R est ouvert au public à partir de la voie communale n°1 et ce sur toute sa longueur.

**Séance levée à 18h45**